



Association régionale de la Sarine
Boulevard de Pérolles 2
1700 Fribourg

Fribourg, le 14 février 2024

COPIE

Service des constructions et de
l'aménagement SeCA
Madame Roxanne Jacobi
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Fiches de projet du PDCant

Madame,

L'Association régionale de la Sarine (ARS) accuse réception de votre courriel du 13 novembre 2023 concernant l'objet cité en titre et vous communique sa prise de position.

Le Comité directeur de l'ARS (CoDir) formule une prise de position relative aux fiches de projet du Plan directeur cantonal (PDCant) sur la base de l'état de ses connaissances ainsi que des informations transmises par les Communes membres de l'ARS. Le présent document synthétise les demandes pertinentes à l'échelle régionale qui ont notamment été examinées sous l'angle de leur compatibilité avec le Plan directeur régional en cours de finalisation. Le CoDir encourage cependant vivement le SeCA à prendre connaissance des remarques détaillées transmises par les Communes, disponibles en annexe.

P0101 Secteur stratégique « Environs de la gare de Fribourg »

La Commune de Fribourg demande que le texte soit actualisé concernant les sites de BlueFACTORY et de l'Ancienne Gare. Pour le site BlueFACTORY, il convient notamment de remplacer le terme « parc technologique » par « quartier d'innovation ». Le projet de la tour de 19 niveaux a été abandonné. La phrase ci-après pourrait être supprimée ou adaptée : « Il y est prévu la construction d'une tour de 19 niveaux vouée à des activités à valeur ajoutée, un parking d'échange et une vélo-station ». Il est relevé que le parking d'échange n'est plus d'actualité, au contraire de la vélo-station. Le CoDir partage l'avis de la Commune. La stratégie régionale en matière de gestion du trafic a pour objectif de collecter une majorité des flux en amont du périmètre compact.

En outre, le point *Etat des travaux* doit être mis à jour. En effet, le plan d'affectation cantonal a été approuvé le 18 juillet 2018.



P0102 Secteur stratégique « Sortie d'autoroute Fribourg Sud »

Etat de coordination

Le CoDir demande au SeCA de revoir l'état de coordination du projet (« Coordination réglée » en faveur de « Coordination en cours »), sachant que des études doivent encore être menées pour asseoir les contours du projet.

Carte

Secteur stratégique : zones existantes

Le CoDir demande au SeCA de revoir la morphologie de la zone d'activités de Bertigny (orientation de la limite de zone à bâtir perpendiculaire à l'autoroute) telle qu'approuvée par la DIME dans le cadre de la révision du PAL. Le CoDir recommande également de sortir la parcelle 3023 RF, qui accueille le centre commercial d'importance régionale Fribourg-Sud, du secteur stratégique cantonal. En effet, conformément à la fiche T104 *Typologie et dimensionnement des zones d'activités*, les secteurs stratégiques doivent exclure les activités commerciales ou à faible valeur ajoutée à l'exception des commerces de proximité.

Secteur stratégique : zones projetées

Le CoDir demande également que le périmètre d'extension soit étendu afin de coïncider avec la limite communale. Cette adaptation a été intégrée dans le territoire d'urbanisation défini dans le cadre du PDR Sarine en cours d'examen préalable complémentaire auprès des services cantonaux.

Dans le cadre de la consultation publique complémentaire, la Commune de Fribourg a demandé que la parcelle 6716 RF soit également intégrée dans le périmètre d'urbanisation compte tenu de l'insertion de la parcelle 4026 RF située sur la commune de Villars-sur-Glâne afin de former un ensemble cohérent. Le CoDir entend étudier cette option dès réception du préavis de synthèse de l'examen préalable complémentaire. Il souhaite ainsi que cette modification puisse faire l'objet d'une modification postérieure compte tenu des réflexions actuellement développées pour ce secteur.

Texte

Le CoDir partage l'avis de la Commune de Villars-sur-Glâne, qui demande de préciser la vocation du secteur, comme pôle santé et d'activité, et de supprimer la mention de la mixité.

Le CoDir constate que *l'Etat des travaux* devrait être complété car il n'est plus à jour. Il est en outre d'avis que le point 4 *Procédure et suite des travaux* devrait être précisé dans le sens suivant : scinder l'aspect « coordination avec le projet de couture d'autoroute » et « étudier si une coordination est à assurer avec le projet d'assainissement du *double giratoire de Belle-Croix* » (et non « double carrefour de Moncor »). Une coordination semble également nécessaire avec le projet de la 3^e voie en sortie d'autoroute.



P0201 Assainissement de l'ancienne décharge de la Pila

Texte

Par rapport au chapitre 1 *Description du projet*, la Commune de Fribourg indique que la maîtrise d'ouvrage pour l'assainissement de l'ancienne décharge est passée du Consortium au SPC dès le 1^{er} janvier 2024. Cet élément est à modifier.

La Commune précise que les chapitres 2 *Justification de la localisation* et 4 *Procédure et suite des travaux* ne sont plus à jour, ils sont à modifier.

P0209 Extension de la décharge de type D de Châtillon à Hauterive

Carte et texte

Concernant le chapitre 1 *Description du projet*, la Commune de Fribourg mentionne que l'emplacement de l'extension de l'installation est en cours de définition. Cependant l'option d'une extension de l'autre côté de la route d'accès est peu probable. La carte et le texte devraient ainsi être modifiés. Le CoDir renvoie à la prise de position de la Commune.

P0210 Regroupement de l'épuration des eaux sur un nombre limité de STEP

Carte et texte

Le périmètre de la STEP de Fribourg concerne non seulement la Commune de Fribourg, mais également celles de Granges-Paccot et de Givisiez, par le biais de l'AELA. L'emplacement de la STEP régionale de la Basse Broye récoltant les eaux de Grolley et Ponthaux est dorénavant planifié à Saint-Aubin au lieu d'Avenches. Pour la STEP de Pensier, le CoDir demande au SeCA de revoir l'état de coordination du projet (« Coordination réglée » en faveur de « Coordination en cours »), Le texte doit être mis à jour selon l'état d'avancement des études.

P0302 Densification de la zone d'activités de Givisiez

Texte

Le CoDir relaye le constat de la Commune de Givisiez, les travaux d'enfouissement du gazoduc ayant été effectués, une mise à jour de la fiche est nécessaire.

P0303 Installation de géothermie profonde dans l'agglomération

Carte et texte

La Commune de Fribourg demande de modifier le chapitre 1 *Description du projet* par rapport au site de blueFACTORY qui ne se prêterait pas avantageusement à la géothermie. La Commune mentionne également que la mention de Fricad est à supprimé au profit de CAD Fribourg. Le CoDir renvoie à la prise de position de la Ville pour de plus amples détails.



P0305 Site éolien « Collines de la Sonnaz »

Etat de coordination

Le CoDir est d'avis, en prenant connaissance des procédures en cours et notamment des nouvelles mesures de vent annoncées par le Conseil d'Etat, que la fiche ne peut pas être maintenue en « Coordination réglée » et doit être tout du moins rétrogradée en « Coordination en cours ». Les Communes de la Sonnaz et de Belfaux demandent que la fiche de projet soit retirée du PDCant.

Le CoDir comprend que les autres sites éoliens présents dans les fiches de projet peuvent être concernés par des démarches similaires. Il demande au SeCA de prendre cet aspect en compte et d'apporter les modifications qui s'imposent.

P0401 Projets ferroviaires

Texte

Le CoDir constate que la halte d'Avry-Matran est en état de coordination « En cours » et demande que celle-ci passe en « Coordination réglée » afin de permettre une mise en service en 2026. Il en va de même pour la halte d'Agy qui doit passer en « Coordination réglée » afin de prévoir une mise en service à l'horizon 2030.

Le CoDir retient que la Commune de Belfaux demande d'envisager la suppression du passage à niveau de la route cantonale de la gare Belfaux Village. Elle souhaite voir cet élément coordonné avec la route de contournement. La suppression du passage à niveau doit être vue comme une suite logique à la requalification de la traversée du village.

Par rapport à la halte d'Agy, la Commune de Fribourg indique que compte tenu des études en cours et du choix pour les mobilités, notamment TIM, d'un passage sous voie conséquent, une emprise peut être nécessaire dans la zone agricole, voir les SDA. Alors que le tableau de la fiche indique une absence d'emprise SDA pour la nouvelle halte d'Agy, il serait opportun de modifier cette indication en « Faibles, à vérifier ».

P0404 Projets de routes de contournement à étudier

Le CoDir constate que les adaptations apportées à la fiche de mesure reflètent le décalage dans le temps de plusieurs projets de route de contournement dans le district. Il soutient les démarches des Communes concernées quant au maintien de ses projets à l'agenda et partage le constat de nuisances importantes liées au trafic dans ces localités.

Le CoDir relaye en outre la position de la Commune de Belfaux qui est favorable à la création de la « variante haute » de la route de contournement. Il note cependant qu'une zone réservée pour le contournement de Belfaux a été publiée par le Canton. La Commune souhaite une variante qui se raccorderait plus loin en dehors de celle qui est proposée. Au stade très précoce du projet, il est important de dégager une variante raisonnable en termes de coûts qui satisfasse les intérêts du plus grand nombre.



P0408 Jonction de Fribourg sud/centre et accès à l'hôpital fribourgeois (HFR)

Etat de coordination

Le CoDir demande au SeCA de revoir l'état de coordination du projet (« Coordination réglée » en faveur de « Coordination en cours »), sachant que des études doivent encore être menées pour asseoir les contours du projet. Le CoDir s'interroge tout particulièrement sur la sortie d'autoroute spécifique pour l'HFR à son emplacement actuel en connaissance des incertitudes liées à l'emplacement futur de l'hôpital cantonal.

Texte

Le CoDir est d'avis que le point 4 *Procédure et suite des travaux* devrait être précisé afin d'intégrer l'objectif de coordination avec le projet de la 3^e voie en sortie d'autoroute.

P0601 Projet d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg

En coordination avec l'Agglomération de Fribourg, le CoDir demande que la fiche de projet soit mise à jour pour tenir compte de la nouvelle LAgg ainsi que de l'évolution du périmètre de projet du PA5.

Carte

Le CoDir relève des erreurs dans la carte (périmètres des sites stratégiques d'agglomération erronés, optimisation liaisons MD TransAgglo incomplète) et demande que celles-ci soient corrigées.

Texte

En coordination avec l'Agglomération de Fribourg, le CoDir relève qu'une section « mesures suprarégionales » figure dans le texte alors qu'elle n'existe pas dans les projets d'agglomération. Il encourage le Canton à réévaluer le maintien de cette section ou à tout le moins d'indiquer le degré de priorité des mesures qui y figurent selon les horizons A, B, C au sens des Directives du programme trafic d'agglomération (DPTA). Cette clarification est nécessaire pour éviter toute confusion quant au degré d'aboutissement et de priorité des mesures.

P0702 Réaménagement du secteur de la gare de Fribourg

Texte

Au chapitre 3 *Contraintes à prendre en compte*, la Commune de Fribourg remarque que le PAD Gare-Sud a été approuvé par la DAEC le 30 juin 2017, elle suggère donc que l'aspect protection des eaux soit demandé dans le cadre des permis de construire sis dans le périmètre du PAD Gare-Sud.

La Commune relève également que, parmi les autres contraintes à prendre en considération, il y a lieu de tenir compte de la décision du DETEC du 18 avril 2023 approuvant les modifications du PDCant (cf. FF 2023 1245). Le Canton de Fribourg est notamment invité à



« intégrer l'extension des infrastructures ferroviaires dans les contraintes à prendre en compte lors du réaménagement du secteur de la gare de Fribourg » (cf. chiffre 4 let. b de la décision).

Le CoDir peut adhérer aux remarques de la Commune et renvoie à son préavis pour plus de détails.

P0706 Réaménagement du secteur de la gare de Givisiez

Texte

Le CoDir est d'avis que le point 4 *Procédure et suite des travaux* devrait être mis à jour et précisé de sorte à mentionner le CO et la réalisation du chantier de la gare routière.

La Commune de Givisiez indique en outre qu'elle est opposée à la réalisation d'un parc-relais dans le secteur. Le projet d'un parking-relais à la gare de Givisiez est cependant issu d'une mesure du projet d'agglomération de deuxième génération. Le rapport déposé pour l'examen préalable du PAD Taconnets mentionne en outre la réalisation de places P+R. L'Agglomération a, dans le cadre de cette procédure, demandé de garantir la mise à disposition de places P+R lors du développement du projet du PAD Taconnets tout en étant ouverte sur leur possible intégration au parking souterrain.

Le CoDir partage la remarque de la Commune de Givisiez qui s'interroge sur le maintien de la mention de la route de contournement dans la fiche de projet.

P0707 Réaménagement du secteur de la gare de Chénens

Le CoDir relève que la zone d'activités concernée est considérée comme d'intérêt régional dans le cadre du PDR-Sarine en cours de finalisation. Il partage également les observations de la Commune quant aux corrections de contenu à apporter à la fiche de projet, notamment en ce qui concerne la mention de PAD, qui ne semble plus pertinente. La fiche gagnerait également à intégrer le potentiel de la zone d'activités, (à l'image de la fiche P0104 de Düringen) mais également le projet de réaménagement des espaces publics (ZIG) autour de la gare. Quant au plan, il doit être mis à jour avec les extensions du territoire d'urbanisation prévues dans le cadre du PDR-Sarine.

P0708 Couverture de Chamblieux

Etat de coordination

Le CoDir demande au SeCA de revoir l'état de coordination du projet (« Coordination réglée » en faveur de « Coordination en cours »), sachant que des études doivent encore être menées pour asseoir les contours du projet.

Texte

En coordination avec l'Agglomération de Fribourg, le CoDir est d'avis que le point 4 *Procédure et suite des travaux* devrait être précisé de sorte à mentionner que la maîtrise d'ouvrage est dès à présent portée par l'OFROU. En outre, le CoDir recommande de spécifier sous « Les



prochaines étapes sont les suivantes : » la coordination du Pôle Jura-Chassotte via l'outil Feuille de route de l'Agglomération de Fribourg.

Le CoDir rejoint l'avis de la Commune de Villars-sur-Glâne qui demande que la fiche de projet précise que l'accord des Communes doit être donné pour la mise en zone sise sur la couverture autoroutière, également dans le cas où celle-ci serait permise dans le cadre d'un plan d'affectation cantonal (PAC).

P0709 Densification et requalification du Plateau d'Agy

Carte

Le CoDir remarque que le périmètre représenté ne coïncide pas avec celui qui est inscrit dans le projet d'agglomération, il demande que ceci soit corrigé.

La Commune de Granges-Paccot souhaite que l'intégration de la parcelle 121 RF, actuellement en zone de gravière et de décharge, puisse être intégrée à la fiche de projet une fois l'exploitation de la gravière terminée. La Commune relève en effet un intérêt pour la zone d'activités. Le CoDir relève que la fiche de projet intègre déjà une petite partie de la parcelle mais que le reste de la parcelle n'est pas situé au sein du territoire d'urbanisation dans la version actuelle du PDR Sarine transmis en examen préalable complémentaire auprès des services cantonaux. Compte tenu de la rareté des terrains favorables à une affectation en zone d'activités à l'échelle du district, le CoDir entend étudier cette option dès réception du préavis de synthèse de l'examen préalable complémentaire du PDR Sarine. Il souhaite ainsi que cette modification puisse faire l'objet d'une modification ultérieure.

Texte

La Commune de Fribourg s'interroge sur la pertinence de mentionner le Plan directeur intercommunal.

P1108 Paysage d'importance cantonale: Gorges de la Sarine

Carte

Le CoDir reprend la remarque de la Commune de Bois-d'Amont par rapport au périmètre définitif à coordonner en lien avec le projet d'extension de la gravière de la Cua sur la parcelle 180 RF (localité Arconciel). Le CoDir demande au SeCA de se coordonner sur cet aspect avec les partenaires nécessaires afin de maintenir l'état de coordination du projet en coordination réglée.

Texte

Le CoDir fait remarquer que le nom de la nouvelle Commune fusionnée, Bois-d'Amont, est à utiliser (anciennement Arconciel).



P1109 Paysage d'importance cantonale: Sarine en Ville de Fribourg

Texte

La Commune de Fribourg rappelle sa prise de position effectuée pour cette fiche lors de la consultation publique et demande que la fiche soit modifiée en conséquence. Le CoDir soutien et renvoie à la prise de position de la Commune ainsi que la prise de position établie dans le cadre de la consultation publique (annexes).

PXXX Réaménagement de la halte CFF de Neyruz FR – nouvelle fiche de projet

Le CoDir abonde dans le sens de la Commune de Neyruz et propose d'ajouter une fiche de projet au PDCant ayant trait au réaménagement et à la définition exacte de l'emplacement de la halte CFF à Neyruz FR. Cette fiche de projet s'apparente à celles de la halte de Givisiez (P706 Réaménagement du secteur de la gare de Givisiez) et de Chénens (P0707 Réaménagement du secteur de la gare de Chénens). Le CoDir demande au SeCA de se coordonner avec les parties prenantes au projet afin d'inscrire ladite fiche de projet au PDCant.

PXXX STEP de Villars-sur-Glâne

Le CoDir abonde dans le sens de la Commune de Villars-sur-Glâne et propose d'ajouter une fiche de projet au PDCant, en état de coordination réglée, ayant trait à la STEP. Cette fiche de projet s'apparente à celle de Morat (P0211 Regroupement de l'épuration des eaux sur la station d'épuration de Morat). Le CoDir demande au SeCA de se coordonner avec les parties prenantes au projet afin d'inscrire ladite fiche de projet.

De manière générale, le CoDir regrette que cette prise de position ne puisse être formulée sur la base d'un plan directeur régional approuvé. Il appelle de ses vœux une transmission rapide du préavis d'examen cantonal complémentaire en suspens au SeCA. Il vous remercie de l'avoir consulté et se tient à disposition pour tout complément d'information.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Madame, nos meilleures salutations.

Au nom du Comité de direction de
l'Association régionale de la Sarine

La Présidente

Lise-Marie Graden

Le Secrétaire régional

Félicien Frossard

Annexes : Prises de position des Communes

Copies : aux Communes concernées